

# **Annexe « A »**

## **MÉMOIRE DE L'APPEL SUR LE PROJET RABASKA**

Les recensements des deux (2) et cinq (5) kilomètres



*le Cercle des cinq kilomètres*



*le*

**DROIT**

*à un*

*environnement*

**SAIN**



*5 juillet 2005...*

***APPEL divulgue les résultats d'un recensement  
effectué dans Lévis et Beaumont  
à l'intérieur d'un cercle de 5 kilomètres de rayon autour du  
projet prévu de Rabaska :***

***CONTRE 70% POUR 30%***

*LÉVIS, le 5 juillet 2005 / - L'Association Pour la Protection de l'Environnement de Lévis (APPEL) est un regroupement de citoyens issus de différents quartiers de la ville de Lévis, qui a comme principal objectif la protection de l'environnement humain, social et naturel de notre ville, et qui conséquemment s'oppose au projet Rabaska. Notre démarche consiste à susciter des questionnements et à diffuser l'information propre à éclairer la population.*

*En mars dernier APPEL a publié les résultats d'un recensement de porte à porte effectué auprès des résidents dans un rayon de deux kilomètres autour des installations prévues par Rabaska. APPEL vient d'élargir ce cercle à un rayon de 5 kilomètres afin de renforcer la preuve de l'inacceptabilité sociale au projet de terminal méthanier dans le triangle Lévis, Île d'Orléans et Beaumont.*

*Au cours des 2 derniers mois, une équipe de recenseurs d'environ 50 personnes a sillonné les rues de Lévis et de Beaumont et a visité systématiquement toutes les résidences situées dans un cercle de 5 kilomètres de rayon autour des installations prévues par Rabaska.*

*La question posée était la suivante : "Etes-vous pour, contre ou indécis face au projet actuel de Rabaska?"*

*Sur 1559 résidences répertoriées dans le rayon de cinq kilomètres, 75,6% furent rejointes, dont 1087 à Lévis et les autres à Beaumont.*

*Après répartition proportionnelle des indécis, sur 2362 personnes consultées :*  
***69,6 % se sont prononcées CONTRE le projet***  
***30,4 % se sont prononcées en faveur du projet***

*Nous projetons d'effectuer ce même recensement sur 5 kilomètres à l'île d'Orléans au cours des prochains mois.*

*De nombreux organismes dont Transport Canada, Santé Canada, certaines normes américaines ainsi que plusieurs experts s'entendent pour dire qu'il faut construire les terminaux méthaniers dans des endroits éloignés de la population. Plusieurs d'entre eux mentionnent une zone de danger potentielle pouvant aller jusqu'à 5 kilomètres et parfois plus.*

*Le promoteur a maintes fois répété au cours des séances d'information qu'il n'imposerait pas ce projet à la population. APPEL lui demande de tenir parole.*

*Renseignements: L'Association Pour la Protection de l'Environnement de Lévis:*

*Jacques Levasseur, président  
Erick Lambert*

# C'était le 21 mars 2005...

**APPEL divulgue les résultats d'un recensement sur le projet Rabaska :**

**CONTRE 77,8% INDECIS 12,9% POUR 9,3%**

LEVIS, le 21 mars / - L'Association Pour la Protection de l'Environnement de Lévis (APPEL) est un regroupement de citoyens issus de différents quartiers de la ville de Lévis, qui a comme principal objectif la protection de l'environnement humain, social et naturel de notre ville, et qui conséquemment s'oppose au projet Rabaska. Notre démarche consiste à susciter des questionnements et à diffuser l'information propre à éclairer la population.

Ainsi, APPEL a débuté un recensement afin de confirmer que le projet Rabaska ne dispose pas de l'acceptation sociale exigée pour un développement durable. Au cours des deux dernières fin de semaine, un porte à porte a été effectué auprès des résidents dans un cercle de deux kilomètres autour des installations prévues par Rabaska.

La question posée était la suivante : "Etes-vous pour, contre ou indécis face au projet actuel de Rabaska?"

Sur 452 résidences répertoriées dans le rayon de deux kilomètres, 279 se situent à Lévis, (dont 74.2% furent rejointes), et les autres à Beaumont et à l'Ile d'Orléans. 599 personnes de 18 ans et plus furent interrogées. De ce nombre :

**77,8 % se sont prononcées CONTRE le projet (466 personnes);**  
**12,9 % ont affirmé être indécises (77 personnes) ;**  
**9,3 % se sont prononcées en faveur du projet (56 personnes).**

Le cercle des deux kilomètres n'est qu'une première étape et sera élargi.

Le commentaire le plus souvent entendu dans la population lors du recensement fut : "Ça fait un an que ça dure, on n'est plus capable."

Le promoteur a maintes fois répété au cours des séances d'information qu'il n'imposerait pas ce projet à la population. APPEL lui demande de tenir parole.

Renseignements: L'Association Pour la Protection de l'Environnement de Lévis:  
Jean-Claude Dupuis, porte-parole, Jacques Levasseur, président  
appel@cooperation.net

# Saviez-vous que ?

(Mise à jour le 10 août 2005)

- L'équipe composée de François & Patrick, de Danielle, Diane & Richard ainsi que de Lucie ont visité **246** résidences à Lévis et Beaumont

- Plusieurs équipes ont visité une centaine de résidences

- Le recensement des 2 kilomètres a été réalisé en partie durant une tempête de neige

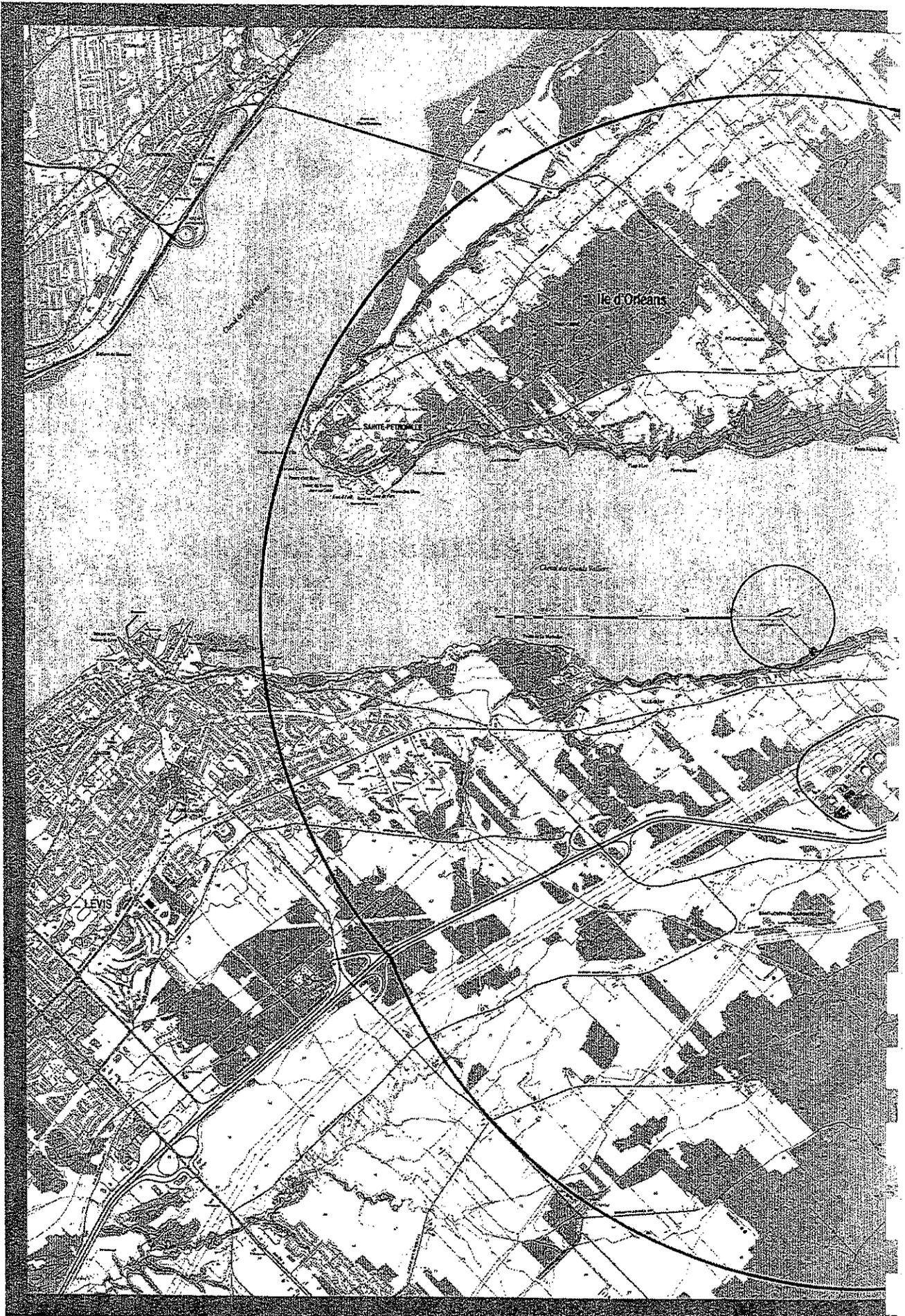
- En plus de la logistique, de sa participation au recensement et du secrétariat, Lise Lachance a compilé toutes les informations recueillies dans une base de donnée

de **1588** lignes par 23 colonnes pour un total de **38249** cases

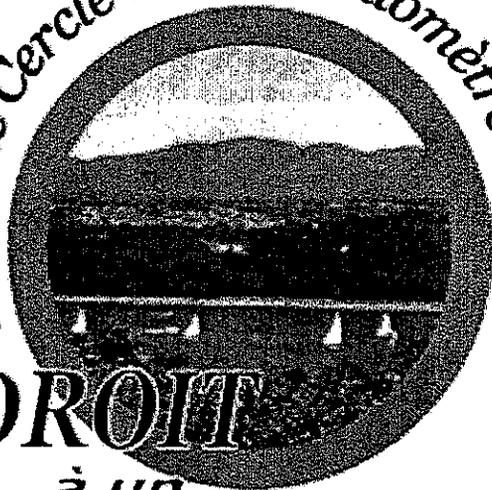
**BRAVO À TOUS!**

## Quelques statistiques

<b>CERCLE DES 5 KILOMÈTRES</b>	<b>Lévis</b>	<b>Beaumont</b>	<b>Lévis &amp; Beaumont</b>
Nombre de résidences	1088	499	1587
Résidences visitées	847	355	1202
% résidences visitées	77,8%	71,1%	75,7%
Absent (résidences)	168	102	270
Refus (résidences)	60	42	102
A visiter (résidences)	13	0	13
Total Absent-Refus-A visiter	241	144	385
Total des résidents	2178	924	3102
Total 18+	1685	725	2410
Total Pour	402	160	562
Total Contre	813	477	1290
Total Indécis	470	88	558
% Pour	23,9%	22,1%	23,3%
% Contre	48,2%	65,8%	53,5%
% Indécis	27,9%	12,1%	23,2%
% Pour après répartition des indécis	<b>33%</b>	<b>25%</b>	<b>30%</b>
% Contre après répartition des indécis	<b>67%</b>	<b>75%</b>	<b>70%</b>



*le Cercle des cinq kilomètres*



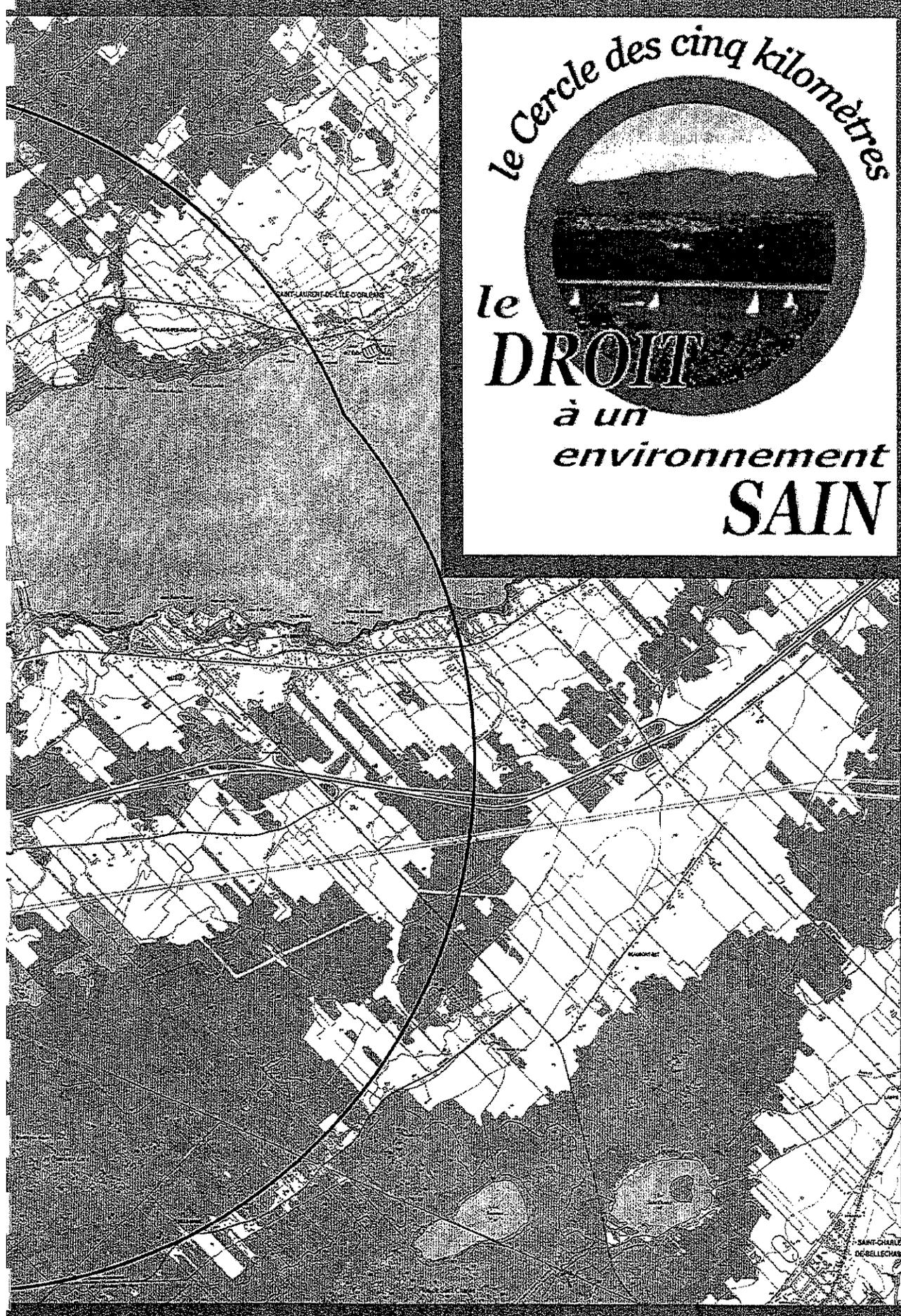
*le*

**DROIT**

*à un*

*environnement*

**SAIN**



CONSULTATION POPULAIRE DE L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

# Non à 70% dans un rayon de 5 km de Rabaska

MARC SAINT-PIERRE

MSIPierre@lesoleil.com

■ Tout près de 70% des Lévisiens et Beaumontois résidant dans un rayon de 5 km autour de l'endroit choisi par Rabaska pour son port méthanier sont contre le projet, a affirmé l'Association pour la protection de l'environnement de Lévis (l'APPEL), hier.

C'est par un recensement porte à porte mené par 50 de ses membres auprès de 2362 adultes que l'APPEL a établi ce taux d'opposition, ont souligné ses porte-parole, Jacques Levasseur et Éric Lambert, à l'occasion d'une conférence de presse.

Cette opposition doit être située dans le contexte des engagements formulés par le président de Rabaska, Glenn Kelly, qui a répété à plusieurs reprises dans des réunions publiques d'information, ce printemps, que le développeur « ne forcera jamais le projet sur la population », a observé le D<sup>r</sup> Levasseur.

Selon la démarche mise en branle par l'APPEL, ses recenseurs ont visité 75% des 1559 résidences comprises dans le rayon de cinq kilomètres et posé la question à leurs occupants de 18 ans et plus: « Êtes-vous pour, contre ou indécis face au projet actuel de Rabaska? »

Après répartition proportionnelle des indécis, sur 2362 personnes consultées, l'APPEL tire le constat que 69,6% se sont prononcées contre Rabaska et 30,4% se sont prononcées pour.

« Dans Lévis seulement, sur un total de 1682 personnes, 810 se sont prononcées contre, 402 pour et 470 se sont dites indécises. Après répartition proportionnelle des indécis, les résultats indiquent que 60,8% sont contre et 33,2% pour », a estimé M. Lambert.

« Dans Beaumont, sur un total de 680 personnes, 449 se sont prononcées contre, 149 pour et 82 se sont dites indécises. Après répartition proportionnelle des indécis, les résultats indiquent que 75,1% sont contre et 24,9% pour », a ajouté l'ingénieur.

Fin mars, à l'occasion d'un premier recensement de l'APPEL, réalisé cette fois dans un rayon de deux kilomètres du projet, 78% des recensés s'étaient déclarés contre le projet de port méthanier, 13% indécis et 9,3% pour.

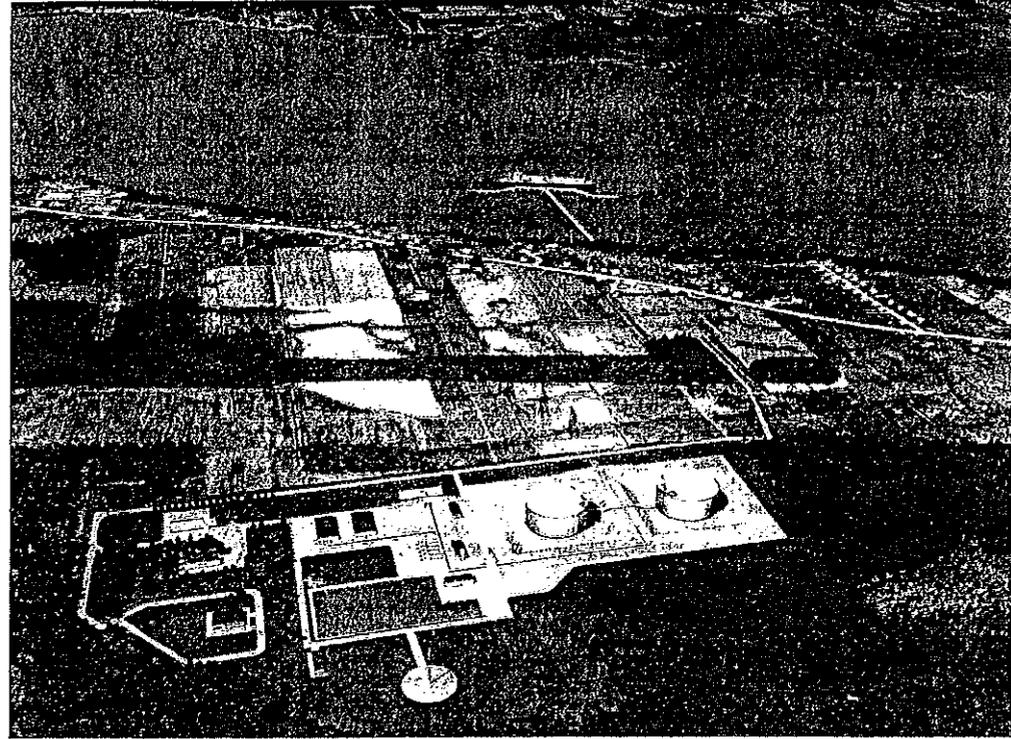
À l'analyse de toutes ces données, l'APPEL observe notamment que l'opposition au projet décroît avec la distance. Mais aussi qu'elle s'alligne tout à fait sur le Non exprimé à 73% par les Beaumontois, lors du référendum municipal de décembre.

Un troisième recensement est prévu pour mesurer la perception d'une autre population résidant dans le rayon de cinq kilomètres, celle de l'île d'Orléans cette fois, où vient également de se constituer l'Association contre le port méthanier.

## « PAS SCIENTIFIQUE »

Pour Rabaska, le recensement de l'APPEL a eu l'effet de la pluie sur le dos d'un canard.

De l'avis de François Ducharme, porte-parole de Rabaska, la démarche pilotée par l'APPEL et réalisée par ses militants « ne répond à aucun critère



ARCHIVES LE SOLEIL

Les plans des installations de Rabaska à la limite de Lévis et de Beaumont

scientifique» et se situe sans plus au niveau « du pointage politique ».

« C'est un exercice biaisé qui tend à démontrer une conclusion imaginée à l'avance », a-t-il observé, notant que ce sont les militants de l'APPEL qui sont descendus eux-mêmes sur le terrain avec le degré

de subjectivité que cela implique.

Dans son esprit, il est clair qu'il y a lieu de se questionner sur la formule de répartition des indécis utilisée par le groupe et, en bout de ligne, sur l'ensemble des résultats.

Fin février début mars, un sondage Légor Marketing commandé par Ra-

baska avait établi que les Lévisiens sont très majoritairement en faveur du projet de 700 millions \$. Selon le sondeur, qui avait interrogé 819 Lévisiens dans toute la ville, les concitoyens de Jean Garon étaient pour à 57% et à 65% une fois les 11% d'indécis mis de côté.

DANS UN RAYON DE CINQ KILOMÈTRES

# 70 % des résidants s'opposent à Rabaska

Stéphanie Desforges

«M. le promoteur, vous avez assuré à trois reprises que vous ne forcez jamais le projet Rabaska contre la volonté de la population, eh bien vous êtes en train de le faire.»

C'est ce qu'a déclaré Jacques Levasseur, porte-parole des opposants, afin de souligner le mécontentement des citoyens face à l'implantation du port méthanier.

Selon un recensement effectué de porte-à-porte par l'Association pour la protection de l'environnement de Lévis, 70 % des personnes — en répartissant proportionnellement les indécis — vivant dans une zone de 5 km entourant les éventuelles installations du port méthanier s'opposeraient littéralement à sa construction.

«Les mêmes commentaires reviennent souvent. Les gens trouvent le site trop rapproché de la population. Ils trouvent également que le projet va à l'encontre du développement durable et du protocole de Kyoto», rapporte Jacques Levasseur, en s'inspirant du virage vert de plusieurs entreprises comme Hydro-Québec.

Du côté des promoteurs, on doute fortement de la validité du sondage

que le pourcentage en faveur augmenterait considérablement», ajoute M. Ducharme.

Les promoteurs du port méthanier ne tiendront donc pas compte du recen-

sement effectué par l'APPEL. «Pourquoi les membres de l'APPEL étaient en désaccord avec l'éventuel référendum à la ville de Lévis concernant Rabaska?», ajoute le rela-

tionniste. Nos sondages scientifiques Léger Marketing nous montrent une toute autre situation avec une majorité d'appui des citoyens pour le projet», a-t-il conclu

«maison» de l'APPEL.

«Nous avons des processus instaurés par le gouvernement pour mesurer, de façon neutre, l'acceptation sociale. Pourquoi on ne les laisse pas aller», s'interroge le relationniste François Ducharme, en référence aux audiences du BAPE.

Selon l'homme, le recensement de l'APPEL n'aurait aucune valeur scientifique.

«Des personnes identifiées contre le projet qui passent de porte-à-porte, c'est évident que ça teinte la réponse des gens. Si M. Kelly s'adonnait au même exercice, j'ai l'impression

LE MERCREDI 6 JUILLET 2005 / LE JOURNAL DE QUÉBEC 21

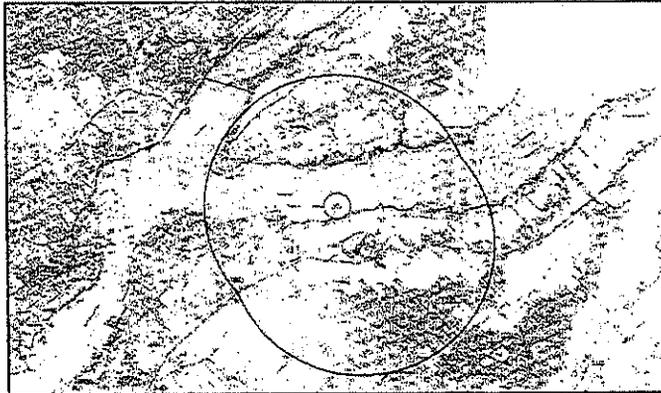


Photo COURTOISIE

2362 personnes ont été consultées par l'APPEL dans un rayon de cinq km entourant les éventuelles installations du port méthanier.

# Réponse à Raba\$ka

**Voici à la suite, en lettre ouverte au promoteur M. Glenn Kelly, la réplique de APPEL (Association Pour la protection de l'Environnement de Lévis) à la parution du sondage commandé par Rabaska. Elle fut envoyée aux différents médias régionaux.**

Lévis, le 15 juillet 2005

Monsieur Glenn Kelly, directeur du projet Rabaska  
HKDP Communications et affaires publiques  
580, Grande-Allée Est, bureau 240  
Québec (Québec)  
G1R 2K2

**“On ne forcera jamais ce projet sur la population” (!?)**

Monsieur Kelly,

Lors des réunions publiques tenues par Rabaska à Lauzon, Charny et St-Romuald en février dernier, vous avez affirmé à trois reprises : **“ On ne forcera jamais ce projet sur la population.”** Vous avez même ajouté : **“si le projet ne s'intègre pas au milieu, je ne le supporterai pas.”**

L'Association pour la protection de l'environnement de Lévis (APPEL) a rendu public le 5 juillet les résultats d'un recensement porte-à-porte effectué dans un rayon de 5 km du site visé pour l'établissement d'un terminal méthanier à Lévis. Après répartition proportionnelle des indécis, sur 2362 personnes consultées, 69.6% se sont prononcées contre le projet, et 30.4% se sont prononcées en faveur. Les détails du recensement vous sont fournis en annexe, mais ce qu'il faut retenir c'est que les résultats sont toujours concordants : 72% d'opposants lors du référendum de Beaumont, 78% lors du premier recensement fait dans un rayon de 2km en mars, et maintenant 69.6%.

Or voici que vous présentez un sondage que vous avez commandé auprès de 400 personnes qui témoignerait d'une baisse des opposants à 46 %. Lequel est le plus crédible ? Un recensement porte-à-porte auprès de 2362 personnes (environ 70% de la population concernée) ou un sondage téléphonique auprès de 400 ? Allons-nous répliquer comme le ferait un politicien en campagne en commandant un autre sondage ? Non.

Un échantillon est toujours une approximation de la population. La réalité d'une population se mesure par un recensement. La population directement concernée s'est prise en main. Cet engagement direct des citoyens dans l'organisation de leur communauté est l'expression de la démocratie la plus simple et la plus pure. C'est aussi la base de la coopération entre les gens : ils unissent leur force pour solutionner leur problème. C'est pourquoi notre recensement, réalisé majoritairement par les gens habitant la zone de 5 km, exprime le vrai choix de la vraie population directement concernée par votre projet.

Vous devez reconnaître que tous les chiffres continuent de démontrer que vous n'avez pas (après 15 mois d'efforts) et que vous n'aurez jamais l'acceptation sociale pour établir votre projet destiné à transformer radicalement le caractère, la sécurité et l'environnement de notre région, et, qu'effectivement, vous “forcez” ce projet sur une partie importante de la population.

Qu'advient-il de vos promesses monsieur Kelly, vous dont la parole est concernée ? Votre décision sera-t-elle aussi claire que l'aviez promise : **“ On ne forcera jamais ce projet sur la population”** ?

Nous vous demandons de respecter votre parole et votre engagement, et d'enlever une fois pour toute cette menace qui pèse sur nos têtes et gâche la vie des résidents depuis plus d'un an. **En un mot, comme tout bon citoyen corporatif, de faire preuve de responsabilité sociale.**

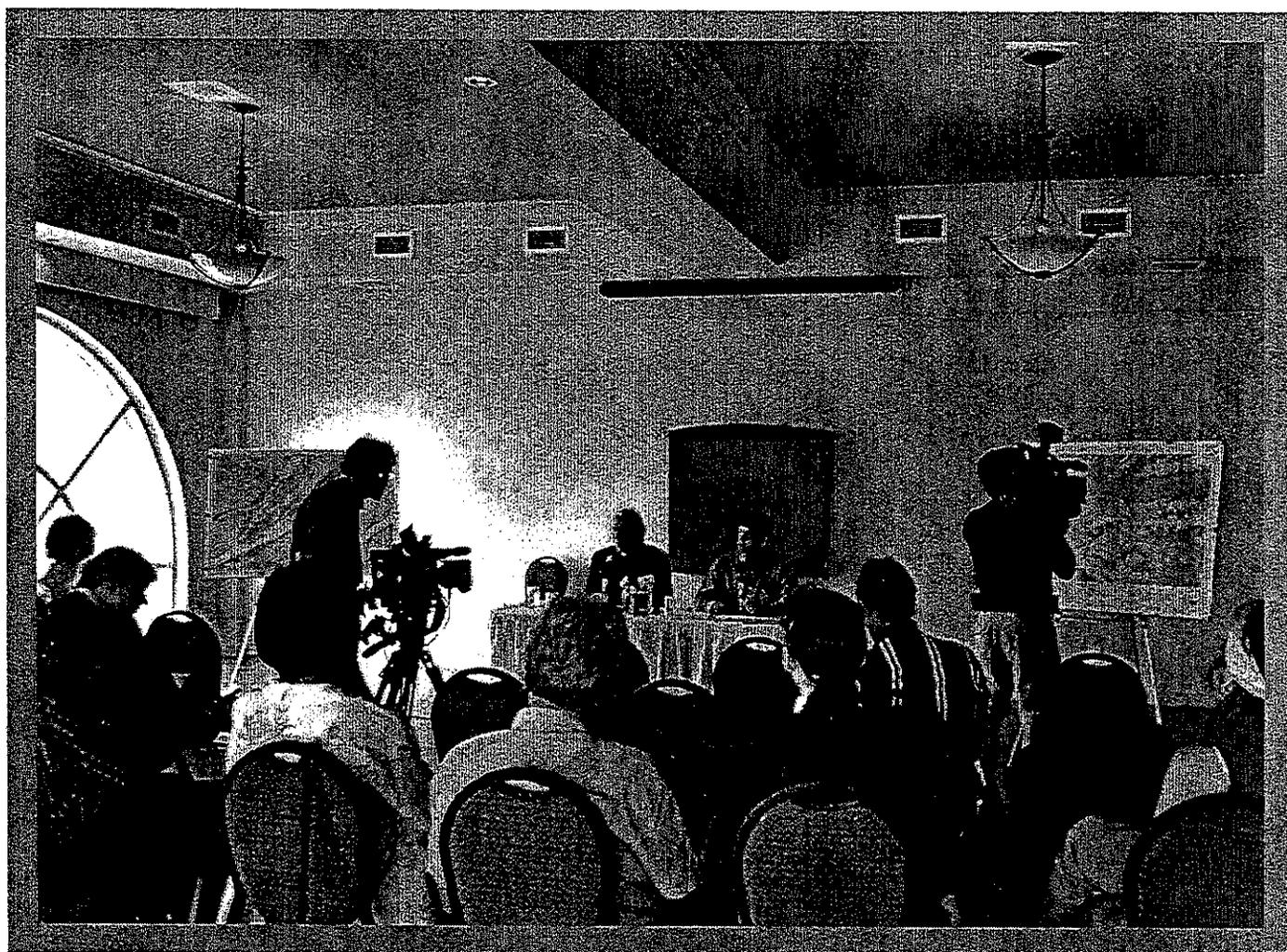
Bien à vous,  
Au nom de la population concernée,  
L'Association pour la protection de l'environnement de Lévis (APPEL), par

Jacques Levasseur m.d.

# AVEC HUMOUR !!!

*...le seul item qui est lu a 100% dans toutes publications est la caricature! C'est donc ce moyen original, humoristique et pacifique que les opposants au projet du port méthanier ont choisi pour rendre compte de quelques faits et soulever quelques réflexions...D'une dimension de 4 pieds x 8 pieds, (vous avez bien lu!), ces panneaux sont installés aux 4 coins de la ville et ne manqueront pas d'attirer l'attention...et certaines réactions ...*





*Conférence de Presse du 5 juillet 2005*

*Photo, Lise Lachance*

***MERCI À L'ÉQUIPE  
RECENSEMENT  
DU CERCLE DES 5  
KILOMÈTRES***

*Révision 1, 10 août 2005*





## **Annexe « B »**

### **MÉMOIRE DE L'APPEL SUR LE PROJET RABASKA**

Le Manifeste contre le contesté projet Rabaska

- . Texte intégral
- . Liste des signataires
- . Résumé du texte



**MANIFESTE CONTRE LE CONTESTÉ PROJET RABASKA**

**PROPOSÉ PAR**

**L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE  
LÉVIS**

**[www.appellevis.org](http://www.appellevis.org)**

**JUIN 2006**



En ce début de 21<sup>ème</sup> siècle, à l'heure de Kyoto, alors que de toutes parts l'information nous vient que notre planète n'en peut plus des agressions qu'on lui impose, les grandes corporations elles, indifférentes à cet état de fait, continuent leur ruée vers l'or sous l'œil bienveillant et trop souvent complice de nos gouvernants.

Leur leitmotiv : « *L'économie à tout prix* » et ce au plus grand mépris des personnes et de l'environnement.

## RABASKA, L'ERREUR TERMINALE

Depuis maintenant plus de deux ans, trois multinationales en majorité étrangères au Québec, soit Gaz de France, Gaz Métro et Enbridge, tentent d'imposer leur volonté d'installer un terminal d'importation de gaz naturel liquéfié sur la Rive sud de Québec, dans le triangle formé par Lévis, Beaumont et l'île d'Orléans.

Au dire des promoteurs, ce projet serait une source de richesse pour tous, sécuritaire à 200%, aiderait à atteindre les objectifs de Kyoto, réduirait le prix du gaz naturel et nous délivrerait d'une odieuse dépendance envers l'Ouest canadien pour cette énergie fossile.

### INCROYABLE MAIS VRAI?

**Incroyable, oui.**

**Vrai, pas si sûr...**

*« Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement ».* (Loi sur le développement durable, gouvernement du Québec, avril 2006)

Les promoteurs de Rabaska n'ont donc au départ aucune légitimité pour construire leurs installations sur ce territoire qu'ils ont eux-mêmes et unilatéralement choisi pour leur seul bénéfice, dans le mépris le plus total envers les populations qui l'habitent et l'environnement qui le caractérise.

Malgré les demandes répétées des regroupements environnementaux à cet effet, le gouvernement québécois n'a encore jamais produit une évaluation crédible sur les réels besoins du Québec en matière de gaz naturel. Cette évaluation devra considérer les besoins actuels et futurs, tout en se basant sur une approche de développement durable et surtout, **elle devra se faire à l'abri de toute contamination corporative.** Nous en sommes bien loin! Rien de crédible, il va sans dire sur la réelle nécessité pour le Québec de devoir se munir de terminaux méthaniers, tout au plus ce « cri du cœur » de la part de M.Charest et de ses ministres des ressources naturelles (Corbeil) et de l'environnement (Béchar) : « *Les terminaux méthaniers sont une belle occasion d'affaire* ».

Pour les promoteurs, il s'agirait « *d'assurer la sécurité énergétique du Québec* » ou de « *favoriser une diversification de notre approvisionnement énergétique* ». Impression de *déjà vu*, diront certains ayant encore en mémoire la malheureuse aventure du Suroît. D'autres se demanderont comment le fait de nous couper d'un approvisionnement sûr nous provenant de l'Ouest canadien par pipeline (le Canada est le 3<sup>ème</sup> pays exportateur net en gaz naturel au monde), de dévier ledit approvisionnement vers les États-Unis qui le réclament et de devenir à jamais dépendants de pays étrangers politiquement instables tels ceux d'Afrique du Nord ou du Proche Orient, pourrait nous apporter une plus grande sécurité énergétique.

Quant à cette diversité d'approvisionnement, deux terminaux méthaniers bientôt en opération au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse se proposent déjà pour « diversifier » cet approvisionnement nous venant de l'Ouest canadien, le marché du gaz naturel étant intégré, partout en Amérique.

## POURQUOI ???

Pourquoi alors une telle frénésie à vouloir construire des terminaux méthaniers au Québec? Il faut d'abord savoir que si les États-Unis consomment une importante partie du gaz naturel de la planète, leurs réserves, elles, arrivent près de leur fin. Nos voisins du Sud connaissent mieux que nous la réalité des terminaux méthaniers puisque quatre y sont déjà en activité. Pour des raisons environnementales et de sécurité, les Américains des Côtes Est et Ouest refusent ce genre d'installations chez eux, mais réclament de leurs « amis canadiens » qu'ils subissent l'odieux à leur place et servent de plaque de transit pour satisfaire leur appétit gargantuesque en matière d'énergie fossile. **Augmenter l'approvisionnement américain en un gaz naturel prêt à l'emploi constitue donc le moteur de ce projet aberrant.**

Par ailleurs, les profits escomptés par les trois partenaires de la société en commandite Rabaska se comptent en milliards de dollars; **ces profits faramineux sont donc le carburant de l'entreprise gazière.**

## LE CONTESTÉ PROJET RABASKA : UNE ABERRATION

### L'environnement menacé

Selon le prix Nobel d'économie Milton Friedman, « *Les chefs d'entreprise n'ont qu'une seule responsabilité : faire fructifier le plus possible l'argent de leurs actionnaires. C'est un impératif moral. (...) La responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise ne peut être tolérée que si elle n'est pas sincère* ». (La Corporation, auteur : Me Joël Bakan, éd. Transcontinental).

Selon les promoteurs, « *Rabaska contribuerait à l'atteinte des objectifs de Kyoto en réduisant la consommation de mazout et de charbon* »

Sans compter les émissions dues à l'extraction, à la liquéfaction et au transport du gaz naturel, Rabaska produirait à lui seul des rejets de près de 150 000 tonnes de GES annuellement, selon ses promoteurs. Ceux-ci s'en excusent en prétendant diminuer éventuellement les rejets des États-Unis et de l'Ontario en y remplaçant du mazout et du charbon par du gaz naturel. Argument hypothétique puisqu'on se doute bien que la grande industrie n'utilise pas le mazout ou le charbon pour le simple plaisir de polluer, mais plutôt parce que ces sources d'énergie coûtent moins cher. Il s'agit d'un fait « durable ». Connaissant l'appétit américain pour un développement industriel toujours plus considérable, il serait plus raisonnable de croire que ce nouvel apport s'ajouterait à leur consommation déjà effarante d'énergie fossile et y favoriserait encore plus de développement, possiblement au détriment du nôtre. Fournir à nos voisins du Sud un gaz *prêt à l'emploi* et dépourvu de tous les coûts et risques y étant fatalement associés **ne peut que retarder leur prise de conscience** face à leur trop grande utilisation des énergies fossiles, quelles qu'elles soient. **Il faut refuser catégoriquement de devenir les porteurs de gaz de nos voisins du Sud!**

Le Québec, quant à lui, jouit d'une situation privilégiée en matière d'énergie grâce à son acquis et ses capacités hydroélectriques, à son immense potentiel éolien et à ses possibilités géothermiques considérables; même l'énergie solaire représente ici une source d'énergie non négligeable, tandis que l'économie des énergies déjà accessibles, mais hélas trop souvent gaspillées, constituent la production d'énergie la moins chère et la plus propre qu'on puisse trouver. Au niveau économique, de nombreuses études démontrent sans l'ombre d'un doute l'avantage marqué du développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique en terme de création d'emploi sur celui des énergies fossiles, toutes formes confondues. **Il est impératif de nous concentrer dès maintenant sur ces énergies renouvelables, propres et qui nous sont propres pour en faire NOTRE richesse. Voilà l'essence même d'un développement viable.**

### **Rabaska, une menace à la sécurité bien réelle**

« *Quant il y a risque de perturbation graves ou irréversibles, l'absence de certitudes scientifiques absolues ne doit pas différer l'adoption de mesures* ». (Principe de précaution, adopté par l'ONU en 1992).

Les dangers liés aux terminaux méthaniers, au transport et à la manutention du gaz naturel liquéfié (GNL) sont connus, bien documentés et ne font aucun doute. Malheureusement, la « parole » des grandes corporations est trop souvent douteuse et c'est plutôt à ce niveau qu'il faut appliquer le Principe de précaution.

Pour favoriser leurs projets et ainsi en arriver à leurs fins, les promoteurs de terminaux méthaniers ne considèrent dans leurs études que l'aspect *probabilité* des risques tout en minimisant et même occultant les conséquences d'accidents potentiels; or, ces conséquences sont généralement catastrophiques. Ainsi, dans son *Aperçu des études d'impact* distribué au grand public, Rabaska prétend que son projet est « *hautement sécuritaire* » alors qu'en France, par exemple, ce genre d'industrie est classée SEVESO II, ce qui correspond là-bas au plus haut niveau de potentiel de danger dans l'industrie.

De plus, à l'instar de Transport Canada et de la « California Energy Commission, la « Society of International Gas Transporter and Terminal Operators »(SIGTTO) recommande de « situer les terminaux méthaniers loin du trafic maritime, loin des voies publiques et surtout, **LOIN DE TOUTE ZONE HABITÉE** ».

**Rabaska contrevient à ces règles de base en matière de sécurité en accolant sa jetée au chenal maritime du fleuve, en faisant transiter ses méthaniers dans ce chenal étroit et achalandé, en devant faire traverser sa conduite cryogénique ( pipeline de gaz naturel liquéfié) sous la route nationale 132 et surtout, EN S'INSTALLANT AU CŒUR D'UN MILIEU HABITÉ.**

### **Démocratie limitée, corporation illimitée**

*« Nous ne forcerons jamais notre projet sur la population »*

Cette phrase clé, les promoteurs de Rabaska l'ont maintes fois répétée. Malgré un référendum à Beaumont gagné par l'opposition à 72%, malgré deux recensements démontrant une opposition de 78% dans un rayon de 2km entourant le site menacé par Rabaska (Lévis, Beaumont et l'île d'Orléans) et de 70% dans celui de 5km., malgré une résolution rejetant Rabaska et adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal de St-Laurent, île d'Orléans et malgré une pétition signée par plus de 70% de la population de Ste Pétronille, île d'Orléans, s'opposant elle aussi au port méthanier, Rabaska continue toujours de s'imposer, tel un rouleau compresseur.

Le projet de terminal méthanier Rabaska est de plus irrecevable par le ministère de l'Environnement puisqu'il ne respecte ni le zonage résidentiel et agricole de cette partie de Lévis, ni le règlement 523 de Beaumont sur l'entreposage de matières dangereuses. Ce ministère demeure pourtant coi à ce sujet.

**Insister tel que le fait Rabaska pour installer un terminal méthanier parmi les gens, au cœur d'un milieu de vie, relève de l'irresponsabilité sociale et démontre hors de tout doute l'absence totale de respect de la part de Gaz de France, Gaz Métro et Enbridge envers l'être humain et son environnement.**

### **« MULCAIR A PERDU SA BATAILLE CONTRE LE BRAS DROIT DE CHAREST »**

*« M. Mulcair avait été le premier à entreprendre de faire dérailler le projet de centrale Suroît servant à produire de l'électricité en brûlant du gaz naturel. M. Stéphane Bertrand, le chef de cabinet du premier ministre, provient de chez Gaz Métro et avait à cœur l'aboutissement de cette idée, soutient-on. C'est cependant une autre proposition industrielle, basée elle aussi sur le gaz naturel, qui a précipité les événements. Le projet Rabaska a beaucoup joué dans la suite des choses, s'est fait raconter LE SOLEIL ». Mulcair a perdu sa bataille contre le bras droit de Charest, (Michel Corbeil, Le Soleil, 28-02-06)*

*« J'ai acquis la conviction que Rabaska ne devrait pas voir le jour là où il a été projeté ».*

*« (...), si le projet Rabaska se rend jusqu'au BAPE, ce dont je doute pour des questions juridiques. »*

*« Rabaska est l'exemple classique du projet qu'on tente d'imposer du haut vers le bas »*  
Thomas J. Mulcair, Université Laval, le 29 mars 2006

*« On a tenté de me faire taire sur le Projet Rabaska »*  
Thomas J. Mulcair, TVA, le 30 mars 2006

**NOUS CROYONS QUE LE PROJET RABASKA EST DEVENU UN PROJET BASÉ SUR LA DÉSINFORMATION, LES CONTESTATIONS JURIDIQUES, QU'IL PROFITE DES FORCES DE SES PUISSANTS LOBBIES DÉJÀ BIEN INFILTRÉS AU SEIN MÊME DE NOTRE GOUVERNEMENT ET QU'IL A MÊME BESOIN DE LIMOGER LES MINISTRES GÊNANTS POUR EN ARRIVER À VOIR LE JOUR.**

**RABASKA NE PEUT ÊTRE UN BON PROJET, NI POUR LE QUÉBEC, NI POUR PERSONNE D'AUTRE!**

**POUR CES RAISONS QUE NOUS VENONS D'ÉVOQUER, NOUS, SOUSSIGNÉS, AVONS LA CONVICTION QUE LE PROJET RABASKA NE DEVRAIT PAS VOIR LE JOUR. NOUS EXIGEONS QUE GAZ DE FRANCE, GAZ MÉTRO ET ENBRIDGE RETIRENT PUREMENT ET SIMPLEMENT LEUR PROJET RABASKA, UNE ABERRATION À L'ENDROIT OÙ L'ON TENTE DE L'IMPLANTER. EN L'ABSENCE D'UN GESTE EN CE SENS DE LA PART DE CES TROIS MULTINATIONALES, NOUS DEMANDONS À NOTRE GOUVERNEMENT D'AGIR DE FAÇON RESPONSABLE ET DE LES Y CONTRAINDRE.**

#### **SIGNATAIRES :**

Jacques Languirand, communicateur, membre du Cercle des Phénix

Raymond Lévesque, auteur compositeur

Rosaire Saint-Pierre, Médaille de l'Assemblée nationale et prix R-L-Séguin pour la sensibilisation et la préservation du patrimoine québécois

James R. M. Harris, Chef, Parti Vert du Canada

Marc Labrèche, comédien

Richard Desjardins, musicien

Victor-Lévy Beaulieu, auteur

Scott McKay, Chef, Parti Vert du Québec

Steven Guilbeault, Greenpeace

Pierre Serré, politologue

Hélène Pedneault, écrivaine

Pierre de Bellefeuille, journaliste et ancien député à Québec

Michel Rivard, auteur interprète

Denis L'Homme, ex-sous-ministre associé à l'Énergie au ministère des ressources naturelles du Québec

Jean-Claude Florence, responsable, Prix Hubert Reeves  
Chloé Ste-Marie, auteur interprète  
Madeleine Poulin, journaliste  
Paul Hébert, comédien  
Michel Lessard, historien et auteur  
Syndicalistes et progressistes pour un Québec Libre (SPQ Libre)  
Marc Laviolette, président SPQ Libre  
Pierre Dubuc, secrétaire, SPQ Libre  
Denis Latrémouille, ex-directeur de la flotte de la Garde côtière pour la région du Québec et ex-directeur de la sécurité maritime pour la région du Québec à Transport Canada  
Jean-Nicolas Verreault, comédien  
Robert Laplante, éditorialiste revue Action Nationale  
Pierre Morency, poète  
Yann Perreau, musicien  
Bernard Dagenais, ex-maire de Ste-Pétronille  
Les Cowboys Fringants, musiciens  
Serge Mongeau, écrivain  
Sophie Cadieux, comédienne  
Florant Volant, musicien  
Pierre-Paul Sénéchal, ex conseiller socio-économique, gouvernement du Québec  
Luc Archambault, peintre et sculpteur  
Mario Saint-Amand, comédien  
Jean L'Italien, comédien  
Isabelle Aubut, agent pour Martin Deschamps  
Hugo Fleury, musicien Polémil Bazar  
Sébastien Dhavernas, comédien  
Yves Lambert, musicien  
Les Zapartistes, Nadine Vincent, François Patenaude, François Parenteau, Christian Vanasse  
Champion, musicien  
Daniel Malenfant, sociologue, Montréal  
Charles Courtois, doctorant en histoire à l'UQAM et à l'Institut d'Études politiques à Paris  
Georges-Étienne Cartier, médecin, Urgence psychiatrique, CHUM  
Pierre Morisset, botaniste  
Gisèle Lamoureux, botaniste et auteur  
Louis-Marie Asselin, Ph. D., Président, Institut de Mathématique C.F. Gauss  
Lise Brochu Asselin, ex-conseillère municipale Ville de Lévis  
Lynette Tremblay, leader adjointe Parti Vert du Canada et membre fondatrice PVQuébec  
Anita Caron, présidente de l'Association des amis et des propriétaires de maisons anciennes du Québec  
Dr. Marielle Savard, Sierra Club Canada  
André Goulet, maire de Beaumont  
Jean-Claude Bouchard, conseiller municipal, Ville de Lévis  
Louise Maranda, conseillère municipale, Beaumont  
Laval Larouche, conseiller municipal, Beaumont  
Kevin Lacroix, conseiller municipal, Beaumont  
Gaston Cadrin, président GIRAM  
Louis Duclos, porte-parole Association de l'Île d'Orléans contre le port méthanier, ex-député fédéral de Montmorency Orléans  
Yves St-Laurent, porte-parole Coaliton Rabat-Joie  
Jacques Levasseur m.d., président APPEL  
Diane St-Pierre, Ph.D., professeur d'histoire à l'université du Québec  
Gyorgy Terebesi, violoniste de réputation internationale, professeur retraité, Université Laval  
Frédéric Back, citoyen pour la paix, cinéaste

CE MANIFESTE EST DISPONIBLE SUR LE SITE D'APPEL : [www.appellevis.org](http://www.appellevis.org)

## MANIFESTE CONTRE LE CONTESTÉ PROJET RABASKA

### RÉSUMÉ

Présenté par l'Association Pour la Protection de l'Environnement de Lévis (APPEL).  
[www.appellevis.org](http://www.appellevis.org)

« Contesté » et « Rabaska » sont maintenant synonymes quand on fait référence à ce projet de terminal méthanier sur la rive sud du St-Laurent, à Lévis. Contesté en terme d'acceptation sociale, de sécurité publique, contesté au niveau juridique, Rabaska l'est également au niveau environnemental et en matière de choix énergétique pour le Québec.

Rabaska : ce sont trois corporations majoritairement étrangères au Québec (Gaz de France, Enbridge et Gaz Métro) qui nous proposent en 2006 une nouvelle dépendance aux énergies fossiles. À l'heure de Kyoto et du prétendu virage vert du Québec en matière d'énergie, à l'heure où la priorité doit être mise sur les bouleversements climatiques et leurs solutions, le promoteur fait miroiter des millions de dollars en retombées et le gouvernement Charest nous présente Rabaska comme « une excellente occasion d'affaires ».

Notre principal allié dans notre résistance est le projet lui-même, sa réalité froide : une aberration. Pour environ 50 emplois permanents, Rabaska menace d'envahir la bordure fluviale du St-Laurent dans un triangle situé entre l'île d'Orléans (joyau national), Lévis et Beaumont (classé parmi les plus beaux villages du Québec). Rabaska veut s'imposer avec ses méthaniers, remorqueurs, jetée, usine et quincaillerie, fumées, bruits, pollution et gaz à effet de serre.

Rabaska insiste pour s'implanter de force en zone habitée au mépris des règles décentes de sécurité terrestre et maritime et sans égard envers l'être humain et l'environnement, tout en admettant produire au moins 146.000 tonnes de gaz à effet de serre par année. En retour, des promesses se chiffrent à des millions de dollars.

Pour tenter de faire avaler la pilule, Rabaska parle de nous libérer d'une prétendue dépendance au gaz naturel provenant actuellement et depuis de nombreuses années sans anicroche, de l'Ouest canadien par gazoduc (le Canada est le troisième pays exportateur net de gaz naturel au monde) et de nous rendre plutôt dépendants de pays politiquement instables d'Afrique du Nord. On oublie cependant de mentionner que ledit approvisionnement actuel prendrait, lui, le chemin des États-Unis qui le réclament d'une part et refusent en général l'implantation de terminaux méthaniers chez eux d'autre part.

Au dire de son promoteur, Rabaska « ...contribuera à l'atteinte des objectifs de réduction d'émissions de GES prévus par le protocole de Kyoto... » Cette incroyable affirmation est basée sur l'hypothétique transfert vers le gaz naturel par les industriels américains et ontariens utilisant actuellement d'autres énergies fossiles plus polluantes encore, telles le charbon et l'huile lourde. Or ces industriels utilisent ces sources d'énergie en raison principalement du prix inférieur qu'elles représentent et représenteront toujours par rapport au gaz naturel dont le prix ne cesse d'augmenter.

Nous croyons que le Québec est un pays de ressources renouvelables telles le vent, l'hydroélectricité et la géothermie. Nous disons OUI aux énergies renouvelables et qui nous sont propres, NON aux énergies redoutables. Nous disons NON à une nouvelle dépendance aux énergies fossiles, quelles qu'elles soient. Nous disons donc NON À RABASKA.

**NOUS CROYONS QUE LE PROJET RABASKA EST DEVENU UN PROJET BASÉ SUR LA DÉSINFORMATION, LES CONTESTATIONS JURIDIQUES, QU'IL PROFITE DES FORCES DE SES PUISSANTS LOBBIES DÉJÀ INFILTRÉS AU SEIN MÊME DE NOTRE GOUVERNEMENT ET QU'IL A MÊME BESOIN DE LIMOGER LES MINISTRES GÉNANTS POUR EN ARRIVER À VOIR LE JOUR. RABASKA NE PEUT DONC ÊTRE UN BON PROJET, NI POUR LE QUÉBEC, NI POUR PERSONNE D'AUTRE!**

DE PORTEURS D'EAU QU'ILS ÉTAIENT, LES QUÉBÉCOIS DOIVENT REFUSER DE DEVENIR MAINTENANT DES PORTEURS DE GAZ AU SERVICE DES AMÉRICAINS POUR LE PROFIT DE GRANDES CORPORATIONS MAJORITAIREMENT ÉTRANGÈRES AU QUÉBEC!

**POUR TOUTES CES RAISONS QUE NOUS VENONS D'ÉVOQUER, NOUS, SOUSSIGNÉS, AVONS LA CONVICTON QUE LE PROJET RABASKA NE DEVRAIT PAS VOIR LE JOUR. NOUS EXIGEONS QUE GAZ DE FRANCE, GAZ MÉTRO ET ENBRIDGE RETIRENT LEUR PROJET RABASKA, UNE ABERRATION À L'ENDROIT OÙ L'ON TENTE DE L'IMPLANTER. EN L'ABSENCE D'UN GESTE EN CE SENS DE LA PART DES TROIS MULTINATIONALES, NOUS DEMANDONS À NOTRE GOUVERNEMENT D'AGIR DE FAÇON RESPONSABLE ET DE LES Y CONTRAINDRE.**

Le texte intégral du manifeste est aussi disponible sur le site de l'Association Pour la Protection de l'Environnement de Lévis. (APPEL) à l'adresse suivante : [www.appellevis.org](http://www.appellevis.org)

**SIGNATAIRES :**





**Annexe « C »**  
**MÉMOIRE DE L'APPEL SUR LE PROJET RABASKA**

Avis juridique de  
Me. Charles-Emmanuel Côté, avocat,  
Docteur en droit économique international

Professeur adjoint  
Faculté de droit  
Université Laval

Sur l'accord de libre-échange nord-américain



Québec, le 22 janvier 2007

Madame Lise Thibault  
640, rue de la Martinière  
Lévis (Qc) G6V 9N3  
Objet : Incidence du chapitre 6 de l'ALÉNA sur le projet RABASKA

Madame,

Tel que convenu lors de notre conversation téléphonique du 18 décembre dernier, j'ai examiné la question de l'incidence du chapitre 6 de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) dans le dossier du projet Rabaska, à la lumière des documents que vous m'avez envoyés. Voici ce que j'en conclus :

L'extrait de l'avis juridique auquel il est fait référence dans les minutes des audiences du BAPE me semble passer à côté du cœur de la question. Il est certes exact que l'ALÉNA ne vise pas à obliger les fournisseurs privés d'agir d'une manière ou d'une autre, puisque ses obligations s'imposent exclusivement aux États. Mais la question n'est pas de savoir si l'ALÉNA forcerait des fournisseurs privés canadiens à vendre leur gaz exclusivement à des clients américains.

La véritable question qui se pose est celle de savoir si le Canada (le gouvernement fédéral), dans l'hypothèse où ses importations de gaz naturel liquéfié (GNL) acheminées par le nouveau terminal gazier de Lévis, en provenance par exemple de Russie, d'Algérie, d'Iran ou du Nigeria, devaient être interrompues ou diminuées, pourrait adopter des mesures prohibant ou restreignant l'exportation aux États-Unis de GNL produit au Canada, afin de compenser la perte due à cette interruption ou diminution et de maintenir la sécurité énergétique du Canada. Il s'agirait donc de mesures prises par le gouvernement fédéral et restreignant le commerce transfrontière du GNL entre le Canada et les États-Unis, interdisant par exemple aux fournisseurs privés canadiens de vendre leur GNL à des clients américains. L'extrait de l'avis juridique ne répond pas du tout à cette question, qui est pourtant très pertinente.

La réponse à cette question se trouve effectivement dans le chapitre 6 de l'ALÉNA et il est exact de dire que celui-ci a une incidence sur le débat entourant le projet Rabaska. L'ALÉNA fait en sorte de créer une solidarité entre le Canada et les États-Unis en cas de crise énergétique, en garantissant aux États-Unis le maintien de leur accès à une certaine proportion du GNL disponible au Canada (ALÉNA, art. 605).

En clair, cela signifie que si le Canada devait essuyer une diminution ou une interruption du GNL acheminé par le nouveau terminal de Rabaska, il ne pourrait refiler toute cette perte aux États-Unis en interdisant les exportations de GNL canadien jusqu'à concurrence du volume perdu, pour assurer le maintien de son approvisionnement énergétique. Le Canada ne pourrait restreindre les exportations vers les États-Unis que dans le respect de la proportion du volume de ses exportations de GNL aux États-Unis par rapport au volume total du GNL disponible sur le marché canadien (produit au Canada + importations). En revanche, cela signifie que l'ALÉNA n'obligerait pas le Canada à maintenir l'intégralité de ses exportations de GNL aux États-Unis en cas de crise énergétique.

Le projet Rabaska pourrait contribuer à grossir la proportion de GNL exporté aux États-Unis et donc diminuer

- 2 -

22 janvier 2007

le droit du Canada d'interdire ou restreindre les exportations de GNL aux États-Unis en cas de crise énergétique.

En somme, l'ALÉNA pourrait faire en sorte que la sécurité énergétique du Québec et du Canada soit affaiblie, en situation de crise énergétique, par l'augmentation des importations de GNL rendue possible par le nouveau terminal de Rabaska, dans la mesure où ces importations de GNL accroîtraient les exportations de GNL aux États-Unis.

J'espère que cela répond à votre question. Je demeure disponible pour vous fournir tout éclaircissement additionnel.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.



Charles-Emmanuel Côté, avocat, D.C.L. (McGill)  
Professeur de droit international  
Faculté de droit, Université Laval

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100



**Annexe « D »**  
**MÉMOIRE DE L'APPEL SUR LE PROJET RABASKA**

**Rabaska : l'erreur terminale**

**Bulletin produit et distribué par l'APPEL**

Québec (Qc) G1K 7P4  
CANADA  
418 656-2131, poste 5352  
Télécopieur: 418 656-7230  
[Charles-Emmanuel.Cote@fd.ulaval.ca](mailto:Charles-Emmanuel.Cote@fd.ulaval.ca)  
[www.fd.ulaval.ca](http://www.fd.ulaval.ca)

« Quand le dernier arbre sera abattu, la dernière rivière empoisonnée, le dernier poisson capturé, alors seulement vous vous apercevrez que l'argent ne se mange pas » Un Indien Cree

# RABASKA, L'ERREUR TERMINALE

## AUCUNE LÉGITIMITÉ

« Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement ». (Loi sur le développement durable, gouvernement du Québec, avril 2006)

Les promoteurs de Rabaska n'ont donc au départ aucune légitimité pour construire leurs installations sur ce territoire qu'ils ont eux-même choisi pour leur seul bénéfice, dans le mépris le plus total envers les populations qui l'habitent et l'environnement qui le caractérise.

## UN MIROIR AUX ALOUETTES

Depuis maintenant deux ans, trois corporations en majorité étrangères au Québec, soit Gaz de France, Gaz Métro et Enbridge, imposent leur intention de construire un terminal méthanier sur la Rive sud de Québec, dans le triangle de Lévis, Beaumont et l'île d'Orléans.

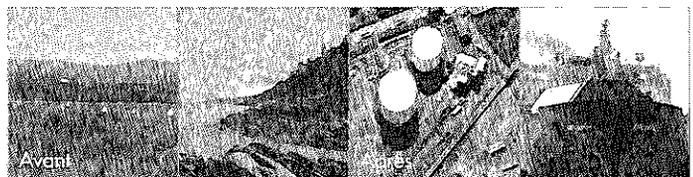
Fortes d'appuis politiques avoués, les trois entreprises insistent pour s'approprier cette magnifique bordure fluviale escarpée, y installer leur quincaillerie, altérer à tout jamais le cadre et le mode de vie de plus de 450 familles tout en émettant quantité de pollution et de gaz à effet de serre: tout cela au nom du sacro-saint profit à tout prix!

Mais de quoi nous plaignons-nous? Au dire des promoteurs, ce projet serait une richesse pour tous, sécuritaire à 200%, aiderait à atteindre les objectifs de Kyoto, réduirait le prix du gaz naturel et nous délivrerait d'une « odieuse » dépendance envers l'Ouest canadien pour cette énergie fossile.

INCROYABLE MAIS VRAI?

*Incroyable, oui.*

*Vrai, pas si sûr...*



## L'ENVIRONNEMENT MENACÉ

La réduction des gaz à effet de serre (GES) est un volet important de la lutte aux changements climatiques. Il s'agit de la raison d'être du Protocole de Kyoto signé par 156 pays dont le Canada.

Le processus de liquéfaction et le transport affectent déjà défavorablement le bilan environnemental du gaz naturel liquéfié (GNL). De plus, selon ses promoteurs, Rabaska émettrait, à Lévis seulement, 146 000 tonnes de GES par an, celles-ci équivalant aux émissions de près de 40 000 voitures. Par contre, Rabaska minimise les émissions polluantes et de GES produites par la partie portuaire de son terminal en sous-estimant le temps alloué aux remorqueurs et en oubliant brise-glaces et navires de la garde côtière ainsi que le passage des méthaniers dans le secteur. Le NO<sub>2</sub>, le SO<sub>2</sub>, le CO et les particules fines, principaux rejets du terminal Rabaska, sont aussi, pour certains, précurseurs de smog. Les impacts de ces polluants sur la santé sont nombreux et bien documentés.

D'autre part, favoriser une plus grande pénétration du gaz naturel ne peut que retarder le développement de nos propres ressources énergétiques renouvelables et propres telles l'éolien, la géothermie, le solaire et l'hydroélectricité, ressources essentielles afin d'assurer la pérennité de l'humanité sur terre.

*« Nous avons assez de potentiel sur terre, de connaissances, de scientifiques, de ressources pour être capables d'établir un programme en vue de produire moins de carbone (...) Il faut avoir une VISION, c'est une question de VOLONTÉ ! Il faut établir comment équilibrer l'économie, l'environnement et la justice sociale. »* Thomas Mulcair, ex-ministre du Développement durable et de l'Environnement, 29 mars 2006.



La région de Lévis est déjà « riche » des émanations polluantes d'une raffinerie.

## LA JUSTICE SOCIALE BAFOUÉE

**« Nous ne forcerons jamais notre projet sur la population ! »**

Cette phrase clé, les promoteurs l'ont répétée à outrance. Pourtant, tel un rouleau compresseur, le projet tente toujours de s'imposer. Malgré les coûteuses campagnes publicitaires de Rabaska, une constante demeure quant à l'attitude des populations directement concernées par le terminal méthanier :

- À Beaumont, ville voisine distante de quelques centaines de mètres seulement du site visé, une opposition sans équivoque (72%) s'est exprimée par référendum et par l'élection d'un conseil municipal défavorable à Rabaska.
- À Lévis, un recensement porte-à-porte réalisé

dans un rayon de 2 km autour de l'emplacement envisagé, démontre que 78% des gens ne veulent absolument pas de Rabaska tandis que dans un rayon de 5 km, le taux d'opposition est de 70%.

- À l'île d'Orléans, il y a également rejet de ce projet industrialo-portuaire comme l'indiquent une résolution du Conseil municipal de St-Laurent et une pétition signée par plus de 70% des électeurs de Ste-Pétronille.

Par ailleurs, le projet de terminal méthanier est actuellement irrecevable par le ministère de l'Environnement puisqu'il ne respecte ni le zonage de cette partie de Lévis, ni le règlement 523 de Beaumont sur l'entreposage de matières dangereuses.

## UN RISQUE À LA SÉCURITÉ BIEN RÉEL

« Quand il y a risque de perturbations graves ou irréversibles, l'absence de certitudes scientifiques absolues ne doit pas différer l'adoption de mesures ». (Principe de précaution, adopté par l'ONU en 1992)

Rabaska prétend que « le site a été retenu parce qu'il présente un niveau de sécurité élevé pour les personnes ». La parole des promoteurs étant loin de la certitude absolue, il faut plutôt faire confiance aux organismes réglementaires.

Transport Canada, « California Energy Commission » et « SIGTTO » recommandent de « situer les terminaux méthaniers loin du trafic maritime, loin des voies publiques et surtout, **LOIN DE TOUTE ZONE HABITÉE** ».

Le méthanière et les réservoirs étant prévus à quelques centaines de mètres des premières habitations et la conduite cryogénique à environ 250 mètres de celles-ci, la sécurité des personnes se trouverait ainsi bien loin d'être assurée.

Toujours selon Rabaska, « Le gaz naturel n'est pas toxique et s'il s'échappe à l'air libre, il s'élèvera simplement dans l'atmosphère ».

**SAUF QUE...** C'est de gaz naturel **liquéfié (GNL)** dont il est question ici! Le problème principal se situe au niveau même des méthaniers et de leur cargaison. Vu les propriétés du GNL, un seul méthanière équivaut à 600 navires chargés de gaz naturel à l'état normal. 600! Imaginons un déversement accidentel!

En cas de fuite, le GNL reprend sa forme première, augmentant immédiatement de 600 fois son volume. Ce GNL étant à -160°C, le « nuage » de gaz ainsi

formé demeure plus lourd que l'air et refroidit cet air qui l'entoure tout en s'y mélangeant et s'accaparant tout l'oxygène disponible jusqu'à atteindre 6000 fois son volume initial: il est alors déjà inflammable et le demeure tout en continuant à grossir. Ces vapeurs peuvent ainsi s'étendre à quelques km du méthanière tout en demeurant reliées à la source de déversement. Les zones de danger relatives à ce nuage inflammable peuvent s'étendre à plus de 6 km du site de déversement alors qu'un peu d'électricité statique suffirait à l'allumer... (source: PembrokeShiretv.com et Dr James Fay, MIT, Boston)

■ À Lévis, Beaumont et l'île d'Orléans...

Rabaska tente d'imposer à plus de 450 familles de vivre au centre et autour de ses installations, dans un espace allant de 250 mètres à deux km de celles-ci.

■ Au pays de Gaz de France...

En France les terminaux méthaniers sont installés en zones industrielles lourdes et on leur attribue la classe Sevesco II, celle-ci étant accordée aux installations industrielles présentant le plus haut potentiel de danger. À Montoir, on découvre les quelques premières maisons à 1.6 km du terminal méthanière, alors qu'à Fos sur Mer et à Fos Cavaou, les habitations les plus rapprochées du terminal se retrouvent respectivement à 7 km et 3.2 km de celui-ci.

### ET DES PROFITS POUR QUI?

Sous le prétexte d'assurer la sécurité énergétique du Québec, Gaz de France, Gaz Métro et Enbridge proposent de nous couper d'un approvisionnement fiable provenant de l'Ouest canadien, de détourner ledit approvisionnement vers les États-Unis qui le réclament

et de rendre les Québécois dépendants d'un gaz venant principalement du Moyen-Orient. Comment devenir tout à coup dépendants de pays étrangers instables pourrait-il nous apporter plus de sécurité? Par ailleurs, fournir ainsi le gaz « prêt à l'emploi »

aux américains favorise l'industrie chez eux, tout en nous obligeant à en payer le prix comme État pollueur.

Par les risques associés à ce genre d'entreprise, Rabaska menace aussi une partie importante de l'industrie québécoise, celle reliée de près ou de loin au transport maritime. En effet, tout accident ou simple incident sur le fleuve avec un méthanier risque de bloquer la voie maritime de quelques jours à quelques semaines, occasionnant ainsi des pertes de près de 6 millions \$ par jour pour le seul port de Montréal. De plus, par la dégradation des sites où il serait installé, Rabaska ne peut que nuire au développement d'industries plus génératrices de revenus comme, par exemple, le tourisme dans la grande région de Québec.

Au niveau local, les promoteurs font miroiter 70 emplois permanents et des millions de \$\$ en

taxes diverses, mais ne s'engagent qu'à une chose : « Le terminal méthanier ne sera jamais un fardeau financier, tant pour Lévis que pour ses citoyens » (Aperçu de l'étude d'impact, p.13). On nous promet de détériorer notre région sans qu'il nous en coûte un sous !

Il faut se questionner quant à la parole des grandes corporations, surtout en période de négociation : Ultramar n'a-t-il pas revu son rôle d'évaluation à la baisse après sa mise en service, ne payant maintenant que 2.3 millions \$\$ au trésor lévisien ? Même situation pour le projet de port méthanier d'Irving : St-John, N.-B., devra maintenant se contenter de 500 000\$ par an, la multinationale ayant aussi décidé de revoir ses promesses de 5 millions \$\$ à la baisse, une fois le permis de construction acquis.

**ON NE DOIT PAS DÉMORALEMENT CONSTATER QUE RABASKA NE PROUVERAIT QU'À RABASKA ET À NOS VOISINS AMÉRICAINS**

**« RABASKA NE DEVRAIT PAS VOIR LE JOUR LÀ OÙ IL A ÉTÉ PROJETÉ ! »**

**« RABASKA EST L'EXEMPLE CLASSIQUE DU PROJET QU'ON TENTE D'IMPOSER DU HAUT VERS LE BAS ! »**

**« ON A TENTÉ DE ME FAIRE TAIRE SUR LE PROJET RABASKA ! »**

Thomas Mulcair, les 29 et 30 mars 2006

Un projet basé sur la désinformation, les contestations juridiques, qui profite des forces de ses puissants lobbies déjà infiltrés au sein même de notre gouvernement et qui a besoin de l'influence des ministres génants, pour en arriver à voir le jour ne peut être un bon projet, ni pour le Québec, ni pour personne d'autre !

**IL FAUT AGIR !** Aidez-nous à préserver le droit à un environnement sain, signez notre pétition en ligne : [www.appellevis.org](http://www.appellevis.org)

*« Ne doutez jamais qu'un petit groupe de citoyens engagés et bien intentionnés puisse changer le monde. De fait, c'est la seule force qui y soit parvenue » Margaret Mead*

**LE DROIT À UN ENVIRONNEMENT SAIN**

*desormais encaissé dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne*